

Notes d'allocation

Groupe de travail pré-sessionnel du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant

6 février 2012

Membres du comité et invités, nous¹ sommes à la fois honorées et désolées de vous transmettre d'autres renseignements entourant le manque de progrès réalisé par le Canada dans la mise en œuvre des droits en petite enfance, notamment les droits décrits dans l'Observation générale (OG) 7 du Comité sur les droits de l'enfant. Nous axons notre intervention sur deux enjeux importants soulevés dans les Observations finales de 2003 : la pauvreté infantile et les services de garde à l'enfance.

Notre rapport *Récit de deux Canada*, publié en février 2011, présente, d'une part, un pays qui se classe invariablement parmi les plus riches du monde industrialisé et, d'autre part, au dernier rang en ce qui concerne le soutien accordé aux familles de jeunes enfants. Il s'ensuit que la pauvreté infantile au Canada est élevée, que l'accès à des services de garde abordables et de qualité est faible et qu'un grand nombre de nos enfants les plus jeunes sont placés dans des milieux de garde non réglementés.

La crise dans le domaine de la garde d'enfants est un grave problème de santé de la population, un problème qui touche toutes les strates socioéconomiques. Le développement de nos jeunes enfants est à risque. Les familles, et notamment les femmes, ont du mal à concilier travail et vie personnelle. Le stress familial résultant entraîne un éventail de problèmes dont d'autres personnes vous parleront aujourd'hui, y compris la pauvreté accrue, les problèmes de santé mentale, la violence et la toxicomanie.

Pourtant, derrière les statistiques, la recherche et les données probantes se trouvent le vécu et la réalité des enfants, des femmes et des familles au Canada, comme...

¹ Susan Harney, qui a travaillé pendant plus de 30 ans auprès des enfants et des familles dans des services éducatifs et de garde à l'enfance, a pris sa retraite dernièrement en tant que travailleuse de première ligne. Au cours de sa vie professionnelle, elle a été membre de nombreux comités provinciaux et nationaux sur la garde d'enfants et de groupes de pression. Susan représente la CCCABC au comité des femmes du BCCEDAW et elle siège à la WESC (Women's Equality and Security Coalition), qui a obtenu le droit de comparaître à la Commission d'enquête sur les femmes disparues.

Lynell Anderson est comptable générale agréée (CGA). Elle a donné le cours de gestion financière dans le secteur public pour le compte des associations de CGA de la Colombie-Britannique et du Canada. Lynell occupe actuellement le poste de chercheuse principale en politique familiale pour le Human Early Learning Partnership de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle est également présidente à titre bénévole de la Federation of BC Youth in Care Networks. En 2010, Lynell a reçu le prix d'excellence de Centraide (Lower Mainland) pour ses recherches et son militantisme en faveur des enfants, des jeunes et de familles.

Marie, une mère, chef de famille monoparentale bénéficiaire d'aide sociale, qui a attendu 3 ans pour être admise à l'école de soins infirmiers. Enfin admise, elle ne peut pas y aller parce qu'elle n'arrive pas à trouver un service de garde pour ses enfants.

Des femmes qui font le quart de nuit et qui doivent laisser leurs enfants dormir dans leur voiture stationnée près de l'endroit où elles travaillent faute d'avoir accès à un service de garde.

Des éducatrices à la petite enfance dûment formées comme Carmen qui laissent un travail qu'elles adorent parce qu'elles n'arrivent pas à faire vivre leur famille avec le bas salaire qu'on leur verse. Elles ne peuvent pas non plus inscrire leurs propres enfants dans la garderie où elles travaillent parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer les frais de garde demandés.

Par contre, les rapports publics du gouvernement dressent le portrait d'un Canada bien différent, d'un Canada où les services de garde sont acceptables ou, à tout le moins, sont en voie de s'améliorer. Par exemple, le gouvernement fédéral prétend que son approche « permet aux parents de choisir l'option de garde qui convient le mieux aux besoins de leur famille ».

Mais les rapports du gouvernement ne respectent pas les propres lignes directrices du Canada en matière de rapport : ils ne contiennent pas de données comparatives (même lorsque les données existent), d'indicateurs clés ni de commentaires de la société civile et ils ne sont pas transparents.

Ces faiblesses ont été soulevées par nos organismes de 2004 à 2007 et les gouvernements en ont été informés. Néanmoins, le rapport de 2009 du Canada au CDE contient les mêmes lacunes et nous les avons à nouveau soulignées dans notre rapport alternatif de 2011. Récemment, nous avons refait l'examen du site web du gouvernement du Canada, qui doit contenir des liens vers les rapports publics annuels de toutes les provinces et territoires sur la petite enfance. Conformément à nos observations antérieures et à nos réserves quant à la transparence des rapports, nous avons trouvé que la moitié des liens étaient inactifs ou peu utiles pour avoir accès aux rapports. Les autres liens conduisaient assez facilement aux rapports, mais seuls deux rapports étaient plutôt à jour et aucun ne respectait les lignes directrices mentionnées précédemment.

Nous faisons valoir que la faiblesse des rapports publics du Canada est un obstacle à la mise en œuvre des droits en petite enfance. À cause de cette faiblesse, le public canadien et la communauté internationale ne peuvent pas concilier ni résoudre le Récit de deux Canada. Cela étant, les Canadiens croient que le Canada soutient mieux ses familles qu'il ne le fait en réalité.

Notre solution? Des recommandations globales et concrètes cohérentes avec l'OG7 : Nous demandons avec instance aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de planifier des programmes de soutien pour les jeunes enfants et leurs familles, d'y investir, d'en surveiller les résultats et d'informer la population à leur égard.

Comme ils le font depuis près de trente ans, les ONG et le milieu des services de garde du Canada sont prêts, disposés et capables d'aider à mettre en œuvre ces recommandations. En 2004, nous avons bouclé deux décennies d'actions pour un système de services de garde financés par l'État en concevant le système, en formulant un plan de mise en œuvre et en élaborant un budget. Depuis, nous avons travaillé avec des parents et d'autres experts pour améliorer nos analyses de coûts et de bénéfices, nous avons introduit des échéanciers, nous avons défini des points repères et des indicateurs clés et nous avons

élaboré des plans détaillés dans plusieurs provinces.

Bref, le manque de progrès du Canada dans la mise en œuvre des droits en petite enfance n'est pas attribuable à un manque de preuves, à un manque de besoins définis ni à un manque de solutions et de recommandations détaillées.

Et l'incertitude économique ne devrait pas être un obstacle non plus. Nous disposons d'une foule d'analyses démontrant invariablement que les bénéfices sociaux et économiques des services de garde font plus que compenser leur coût estimé de 1 % du PIB.

Et malgré cela, les gouvernements font bien peu.

En tant que Canadiens, nous professons qu'il n'y a rien de plus important que nos enfants. Nous disons que nous sommes prêts à tout pour assurer leur mieux-être. Mais, comme nous l'avons exposé dans un Récit de deux Canada et dans cette mise à jour, le Canada ne se montre pas à la hauteur de ces idéaux.

Les droits des jeunes enfants au Canada sont-ils respectés et renforcés? Nous pensons que non.